



Mordant équin

Laura Pallotto Technicien dentaire équin

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Mise à jour le 01/06/2026

Table des matières

<i>Mentions Obligatoires</i>	3
Identification entreprise – Informations administratives	3
Objet des Conditions Générales de Vente	3
Champ d'application	3
Prestations et modalités d'intervention	4
Prise de rendez-vous et déroulement intervention	4
Prise de rendez-vous	4
Confirmation du rendez-vous	5
Déroulement de l'intervention	5
<i>Prestations proposées</i>	6
Consultation	6
Entretien de la table dentaire	7
Extraction dentaire (Avulsion dent de loup et dent de cochon- coiffe de lait)	7
Désensibilisation au soin	7
<i>Tarifs, frais de déplacement et modalités de paiement</i>	8
Tarifs des prestations	8
Frais de déplacement	9
Modalités de paiement	9
<i>Annulation et report de rendez-vous</i>	10
Annulation ou report à l'initiative du client	10
Cas particuliers	10
Annulation à l'initiative du prestataire	10
Absence du client ou impossibilité d'intervention	11
<i>Responsabilité</i>	11
Responsabilité du propriétaire ou détenteur de l'équidé	11
Responsabilité du prestataire	11
Limites de responsabilité	12
Situation d'urgence	12
Assurance professionnelle	12
<i>Protection des données personnelles</i>	12
<i>Imprévision</i>	13
<i>Force majeure</i>	13
<i>Litiges</i>	13
<i>Fin de collaboration</i>	14

Mentions Obligatoires

Identification entreprise – Informations administratives

- Dénomination : **Laura pallotto Fondatrice de Mordant équin représenté par laura Pallotto**
- Statut : Entreprise Individuelle
- **Numéro SIRET : 832 068 449 00020**
- **Domiciliation : 73190 St Baldoph**
- Email professionnel : Laura.mordantequin@gmail.com
- Téléphone professionnel 06-22-12-64-72

Rôle en tant que Technicienne Dentaire Equin

- *Préserver et améliorer la santé bucco-dentaire des équidés en réalisant des soins dans le respect des bonnes pratiques et des exigences réglementaires.*

Objet des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités d'intervention, de facturation et de règlement applicables aux prestations réalisées par le technicien dentaire équin.

Elles visent à établir un cadre clair, transparent et respectueux entre les parties afin de garantir le bon déroulement des interventions et de prévenir tout litige éventuel.

Toute prise de rendez-vous, signature de devis ou recours aux prestations implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par le technicien dentaire équin, qu'elles soient réalisées auprès de particuliers ou de professionnels.

Elles sont soumises au droit français et prévalent sur tout autre document, sauf accord écrit contraire entre les parties.

Le prestataire se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la prise de rendez-vous ou de l'acceptation du devis.

Si l'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveraient leur pleine validité et continueraient à produire leurs effets.

Le fait pour le prestataire de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'un manquement du client à l'une de ses obligations ne saurait être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement ses droits.

Prestations et modalités d'intervention

Le technicien dentaire équin propose des prestations d'entretien et de suivi de la dentition des équidés dans le respect de la réglementation en vigueur.

Toute demande d'intervention fait l'objet d'un échange préalable permettant d'évaluer les besoins du client, les conditions d'intervention et les modalités d'organisation du rendez-vous.

Le prestataire se réserve le droit de refuser ou de reporter une intervention notamment en cas d'indisponibilité, de contraintes organisationnelles, de conditions de sécurité insuffisantes, de non-respect des présentes Conditions Générales de Vente ou de toute situation ne permettant pas la réalisation de la prestation dans des conditions satisfaisantes.

Les frais de déplacement applicables aux interventions sont précisés dans la rubrique « Tarifs, frais de déplacement et modalités de paiement » des présentes Conditions Générales de Vente.

Prise de rendez-vous et déroulement intervention

Prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous peut être effectuée par téléphone, courrier électronique, site internet, Valkaé, réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication accepté par le prestataire.

Lors de cette prise de contact, le client s'engage à fournir des informations exactes concernant :

- Son identité et ses coordonnées ;
- Le lieu d'intervention ;
- L'identification de l'équidé concerné ;
- Les antécédents dentaires connus ainsi que la date approximative du dernier suivi dentaire ;
- Les particularités comportementales, médicales ou de manipulation susceptible d'influencer le déroulement de l'intervention ;
- Tout document ou information utile à la compréhension de l'état de l'équidé.

Le client s'engage à signaler toutes informations susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité ou le bon déroulement de la prestation.

Le rendez-vous n'est considéré comme définitivement confirmé qu'après acceptation du devis, des présentes Conditions Générales de Vente et règlement préalable des frais de déplacement lorsque ceux-ci sont applicables.

Le prestataire se réserve le droit de demander toute information complémentaire nécessaire à la préparation de l'intervention.

Confirmation du rendez-vous

Après réception des informations nécessaires à l'organisation de l'intervention, un devis pourra être transmis au client accompagné des présentes Conditions Générales de Vente.

La réservation de la date d'intervention devient effective après :

- L'acceptation du devis ;
- L'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Le règlement préalable des frais de déplacement lorsqu'ils sont applicables.

Les frais de déplacement versés lors de la réservation constituent un acompte destiné à garantir la disponibilité du créneau réservé. Ils seront déduits du montant total de la facture établie à l'issue de l'intervention.

En l'absence de règlement des frais de déplacement lorsque ceux-ci sont demandés, le prestataire se réserve le droit de ne pas confirmer le rendez-vous.

Déroulement de l'intervention

Conditions préalables à l'intervention

Le client s'engage à mettre à disposition un environnement adapté permettant la réalisation de la prestation dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort pour l'ensemble des personnes et animaux présents.

L'équidé devra être présenté dans un état permettant son examen et son intervention, muni d'un licol adapté et manipulable en toute sécurité.

Le client s'engage à signaler toute particularité comportementale, médicale ou physique susceptible d'influencer le déroulement de l'intervention.

Présence et responsabilité du client

Le propriétaire de l'équidé, son détenteur ou toute personne mandatée demeure responsable de l'animal pendant toute la durée de l'intervention.

Le prestataire pourra demander la présence d'une ou plusieurs personnes afin d'assurer la contention et la sécurité de l'équidé lorsque cela est nécessaire.

Réalisation de la prestation

Avant toute intervention, le prestataire procède à une évaluation de la cavité buccale de l'équidé afin d'apprécier son état général, ses besoins et la faisabilité de l'intervention.

Les soins réalisés sont adaptés aux observations effectuées le jour de l'intervention et dans les limites des compétences et prérogatives du technicien dentaire équin.

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de sa prestation, sans obligation de résultat.

Limites d'intervention

Le technicien dentaire équin n'est pas habilité à établir un diagnostic vétérinaire, à prescrire un traitement médicamenteux ou à pratiquer un acte réservé à la médecine vétérinaire.

Lorsqu'une anomalie, une pathologie présumée ou une situation nécessitant un examen complémentaire est observée, le client est invité à consulter son vétérinaire.

Refus ou interruption de l'intervention

Le prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une intervention lorsque :

- La sécurité des personnes ou de l'animal ne peut être garantie ;
- Le comportement de l'équidé rend l'intervention dangereuse ;
- Les informations communiquées lors de la prise de rendez-vous s'avèrent inexactes ou incomplètes ;
- Les conditions matérielles ne permettent pas la réalisation de la prestation ;
- L'état de l'équidé nécessite préalablement l'avis ou l'intervention d'un vétérinaire.

Les frais de déplacement engagés demeurent dus dans ces situations.

Fin de prestation

À l'issue de l'intervention, le prestataire peut transmettre au client un compte rendu oral et écrit ainsi que des recommandations de suivi adaptées à l'équidé dans les 48h à 72h.

Ces recommandations ont un caractère informatif et ne remplacent en aucun cas l'avis d'un vétérinaire ou autre professionnel de santé.

Prestations proposées

Consultation

Objectif : Contrôle de la sphère bucco-dentaire de l'équidé

La consultation comprend :

- La prise en compte de l'historique de l'équidé et des informations communiquées par le propriétaire ou son représentant ;
- Les échanges relatifs au motif de consultation, aux antécédents médicaux et dentaires connus ainsi qu'aux particularités de l'équidé ;
- La vérification des informations nécessaires au bon déroulement de l'intervention ;
- Un examen exo-buccal comprenant observations et palpations ;
- Un examen endo-buccal comprenant observations et palpations, sous réserve de la coopération de l'équidé et des conditions de sécurité ;
- La transmission d'un compte rendu et, lorsque cela est pertinent, de recommandations de suivi.

Entretien de la table dentaire

Objectif : Entretien et équilibrage de la table dentaire

Cette prestation comprend obligatoirement une consultation complète telle que décrite ci-dessus.

L'entretien de la table dentaire consiste en l'équilibrage de la dentition à l'aide de matériel adapté manuel et/ou mécanique, dans le respect des compétences du technicien dentaire équin et des besoins observés lors de l'examen.

Un compte rendu et des recommandations de suivi pourront être transmis au client à l'issue de l'intervention.

Extraction dentaire (Avulsion dent de loup et dent de cochon- coiffe de lait)

Objectif : Avulsion des dents entrant dans le champ de compétence du technicien dentaire équin

Cette prestation ne peut être réalisée qu'en complément d'une consultation et, le cas échéant, d'un entretien de la table dentaire.

Les extractions concernent exclusivement les dents dont l'avulsion est autorisée dans le cadre des compétences du technicien dentaire équin (dents de loup, dents de cochon et coiffes dentaires de lait).

Lorsque l'intervention nécessite une sédation ou une anesthésie, celles-ci doivent être réalisées exclusivement par un vétérinaire. L'organisation et la présence du vétérinaire restent à la charge du propriétaire.

Un compte rendu et des recommandations de suivi seront transmis à l'issue de l'intervention.

Désensibilisation au soin

Objectif : Préparation de l'équidé aux soins bucco-dentaires

Cette prestation est indépendante d'une consultation ou d'un entretien dentaire et vise à améliorer l'acceptation des manipulations nécessaires aux futurs soins.

La séance comprend notamment :

- L'analyse de l'historique de l'équidé et de ses réactions face aux soins ;
- La mise en place d'exercices progressifs de désensibilisation adaptés à l'animal ;

- La familiarisation avec les gestes, bruits et manipulations rencontrés lors des soins dentaires ;
- La transmission d'exercices et de recommandations permettant au propriétaire de poursuivre le travail entre les séances.

La durée maximale d'une séance de désensibilisation est fixée à une heure.

Un compte rendu et des recommandations de suivi seront transmis à l'issue de l'intervention.

Tarifs, frais de déplacement et modalités de paiement

Tarifs des prestations

Les prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la réservation du rendez-vous.

Type de prestation	Prix TTC
Consultation seule	40€
Consultation et entretien de la table dentaire (Cheval)	80€
Consultation et entretien de la table dentaire (poney type shetland)	70€
Consultation et entretien de la table dentaire cheval sensible ou nécessitant un temps d'intervention prolongé	100€
Extraction dent de loup et/ou dent de cochon en complément d'une consultation seule ou/et entretien de la table dentaire	25€ par dent
Séance de désensibilisation	50€

Les tarifs sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC).

Le prestataire bénéficie du régime de la franchise en base de TVA. Par conséquent, la TVA n'est pas applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Le prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les prestations sont toutefois facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la confirmation du rendez-vous.

Les éventuelles remises ou conditions tarifaires particulières applicables aux particuliers ou aux professionnels sont précisées sur le devis ou tout autre document transmis au client avant l'intervention.

Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont calculés à partir du lieu d'exercice du prestataire situé à Saint-Baldoph (73190) jusqu'au lieu d'intervention indiqué par le client.

La distance prise en compte correspond au trajet aller-retour nécessaire à la réalisation de la prestation.

Les vingt (20) premiers kilomètres aller-retour sont offerts.

Au-delà de cette distance, les kilomètres supplémentaires sont facturés au tarif de 0,50 € TTC par kilomètre.

Lorsque plusieurs équidés sont regroupés sur un même lieu d'intervention ou dans le cadre d'une tournée organisée par le prestataire, les frais de déplacement peuvent être mutualisés ou faire l'objet d'une remise commerciale. Les modalités sont alors précisées sur le devis ou lors de la confirmation du rendez-vous.

Lorsque le prestataire le juge nécessaire, notamment pour les nouveaux clients, les déplacements importants ou les rendez-vous nécessitant une organisation particulière, un acompte correspondant à tout ou partie des frais de déplacement pourra être demandé afin de confirmer définitivement la réservation.

Cet acompte sera déduit du montant total de la facture établie à l'issue de l'intervention.

Lorsque le déplacement a été effectué mais que la prestation ne peut être réalisée pour un motif non imputable au prestataire, notamment en cas d'absence du client, d'indisponibilité de l'équidé, de conditions de sécurité insuffisantes ou d'informations inexacts communiquées lors de la prise de rendez-vous, les frais de déplacement demeurent intégralement dus.

Modalités de paiement

Le règlement des prestations peut être effectué par :

- Espèces ;
- Virement bancaire ;
- Carte bancaire via la plateforme Valkaé et son partenaire de paiement sécurisé Stripe ;
- Tout autre moyen de paiement accepté par le prestataire.

Sauf accord préalable entre les parties, le paiement est exigible le jour de l'intervention.

Le prix des prestations est ferme et définitif.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur pourront être appliquées.

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) sera également exigible conformément aux dispositions légales en vigueur.

Annulation et report de rendez-vous

Annulation ou report à l'initiative du client

Le client peut demander l'annulation ou le report d'un rendez-vous par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de communication habituellement utilisé avec le prestataire.

Toute demande d'annulation ou de report devra être communiquée dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation ou de report intervenant plus de sept (7) jours calendaires avant la date prévue de l'intervention, les sommes éventuellement versées au titre des frais de déplacement seront remboursées ou reportées sur un futur rendez-vous selon l'accord des parties.

En cas d'annulation ou de report intervenant moins de sept (7) jours calendaires avant la date prévue de l'intervention, les frais de déplacement versés demeurent acquis au prestataire afin de compenser l'organisation de la tournée, le créneau réservé et les frais déjà engagés.

Cas particuliers

Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque l'annulation ou le report résulte :

- Décès de l'équidé ;
- Problème de santé de l'équidé empêchant raisonnablement la réalisation de l'intervention ;
- Hospitalisation ou d'un événement grave affectant le propriétaire ou le détenteur de l'équidé ;
- Cas de force majeure tel que défini à l'article correspondant des présentes Conditions Générales de Vente.

Le prestataire pourra demander tout justificatif utile lorsque cela apparaît nécessaire.

Annulation à l'initiative du prestataire

Le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une intervention notamment en cas :

- Maladie ou d'accident ;
- Panne de véhicule ;
- Conditions météorologiques rendant le déplacement dangereux ;
- Force majeure ;
- Toute circonstance indépendante de sa volonté empêchant la bonne réalisation de la prestation.

Dans cette situation, les sommes éventuellement versées seront soit remboursées, soit reportées sur un nouveau rendez-vous convenu entre les parties.

Absence du client ou impossibilité d'intervention

Lorsque le prestataire s'est déplacé sur le lieu du rendez-vous et que la prestation ne peut être réalisée pour un motif non imputable au prestataire, notamment :

- Absence du client ou de son représentant ;
- Équidé introuvable ou indisponible ;
- Impossibilité de manipuler l'équidé dans des conditions de sécurité satisfaisantes ;
- Informations inexactes ou incomplètes communiquées lors de la prise de rendez-vous ;
- Absence des conditions matérielles nécessaires à la réalisation de l'intervention ;

Les frais de déplacement demeurent intégralement dus.

Lorsque l'intervention a débuté mais ne peut être menée à son terme pour l'un des motifs ci-dessus, le prestataire se réserve le droit de facturer tout ou partie de la prestation réalisée.

Responsabilité

Responsabilité du propriétaire ou détenteur de l'équidé

Le propriétaire, détenteur ou toute personne mandatée demeure responsable de l'équidé pendant toute la durée de l'intervention.

Le client s'engage à fournir au prestataire des informations exactes, complètes et sincères concernant l'identité de l'équidé, ses antécédents médicaux et dentaires connus, son comportement ainsi que toute particularité susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité ou le bon déroulement de la prestation.

Le propriétaire ou détenteur de l'équidé déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages que pourrait causer son animal.

Responsabilité du prestataire

Le prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

Le technicien dentaire équin s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des compétences, connaissances et moyens raisonnablement nécessaires à la réalisation de la prestation dans le respect de la réglementation applicable à son activité.

Le prestataire ne saurait être tenu responsable de l'évolution de l'état de l'équidé, de son comportement, de sa coopération lors des soins ou de tout élément indépendant de sa volonté.

Limites de responsabilité

La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée notamment dans les situations suivantes :

- Informations inexactes, incomplètes ou dissimulées par le client ;
- Comportement imprévisible ou dangereux de l'équidé ;
- Non-respect des recommandations formulées à l'issue de l'intervention ;
- Absence ou retard de prise en charge vétérinaire lorsqu'elle est recommandée ;
- Intervention interrompue pour des raisons de sécurité ;
- Cas de force majeure ou tout événement indépendant de la volonté du prestataire.

Le prestataire se réserve le droit d'interrompre ou de refuser une intervention lorsque les conditions de sécurité nécessaires à sa réalisation ne sont pas réunies.

Situation d'urgence

Lorsqu'une situation susceptible de compromettre la santé ou le bien-être de l'équidé est constatée au cours de l'intervention, le prestataire s'engage à en informer le propriétaire ou son représentant dans les meilleurs délais.

Le prestataire pourra recommander l'intervention d'un vétérinaire lorsque cela apparaît nécessaire.

Assurance professionnelle

Le prestataire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité de technicien dentaire équin.

Une attestation d'assurance pourra être communiquée au client sur simple demande.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de son activité, le prestataire est amené à collecter certaines données personnelles nécessaires à la gestion des rendez-vous, à la réalisation des prestations, à l'établissement des devis et factures ainsi qu'au suivi administratif et comptable de l'activité.

Les données collectées sont utilisées exclusivement à des fins professionnelles et ne sont jamais cédées ou vendues à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression des données le concernant.

Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée au prestataire par courrier électronique.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux obligations administratives, comptables et légales applicables à l'activité.

Imprévision

Conformément à l'article 1195 du Code civil, en cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat rendant son exécution excessivement difficile pour l'une des parties, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable permettant l'adaptation ou la poursuite de la prestation.

Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'exécution résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure les catastrophes naturelles, conditions météorologiques exceptionnelles, accidents, maladies graves, pannes majeures de véhicule, décisions administratives ou tout événement indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la prestation.

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement dans les meilleurs délais de la survenance d'un tel événement.

Litiges

Les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable à tout différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes Conditions Générales de Vente.

Toute réclamation devra être adressée au prestataire par écrit dans les meilleurs délais afin de permettre l'étude de la situation et la recherche d'une solution satisfaisante pour les parties.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Fin de collaboration

Le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la collaboration ou de refuser toute nouvelle intervention notamment dans les situations suivantes :

- Non-respect des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Défaut ou retard répété de paiement ;
- Comportement agressif, irrespectueux ou menaçant à l'égard du prestataire ou de toute personne participant à l'intervention ;
- Mise en danger des personnes, des animaux ou du matériel ;
- Communication volontaire d'informations erronées ou incomplètes ayant une incidence sur la prestation ;
- Impossibilité récurrente de réaliser les interventions dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Le client peut également mettre fin à la collaboration à tout moment sous réserve du respect des dispositions relatives à l'annulation et au report des rendez-vous prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Les prestations déjà réalisées, les frais engagés ainsi que les sommes restant dues demeurent exigibles.